

intéressé aux rapports que nous avons faits sur cette remarquable région (voir le n° 59 de « Penn ar Bed »). Au cours d'une réunion à la Préfecture du Finistère qui s'est tenue le 25 octobre en présence des représentants du Ministère, il a été décidé qu'un dossier pour la création de réserve scientifique en baie d'Audierne sera transmis à Paris, afin que le Ministère étudie au plus vite les possibilités de financement. La S.E.P.N.B. a été largement consultée pour la constitution de ce dossier et elle a bon espoir que l'année 1973 voit l'acquisition par l'Etat d'un vaste ensemble d'étangs, de marais et de dunes en baie d'Audierne.

J. D.

AMENAGEMENTS DU PAYS FOUESNANTAIS

Devant les projets qui menacent la région de Fouesnant, il s'est créé une « Association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais », Siège social : Kerdenval, Kerlosken, Beg-Meil 29170 Fouesnant.

Depuis avril 1971, en effet, un plan d'occupation des sols de Fouesnant a été préparé et présenté au public en avril 1972. Ce plan prévoyait initialement la construction d'une ville dans les marais sur une concession à charge d'endigage, des parkings très près de la côte et de nombreuses routes. Après le mécontentement qu'exprimèrent de nombreuses personnes au cours des séances d'information, le projet fut un peu modifié, la superficie de la zone prévue pour la ville dans les marais étant notamment diminuée. Il n'en reste pas moins que ce projet aberrant reste totalement inacceptable tel qu'il est aujourd'hui présenté. Rappelons les déclarations du Ministre de l'Environnement qui disait : « Ce qui est à mes yeux le scandale des scandales c'est de construire sur la mer, sur ce qu'on appelle les concessions à charge d'endigage, c'est une charge qui ne peut pas être très lourde pour les promoteurs mais qui est bien lourde pour la localité quand on considère les dommages qu'elle engendre » ; ce projet va donc à l'encontre des directives ministérielles. Il est, par ailleurs, en contradiction avec les vœux de toutes les sociétés de protection de la nature, les marais littoraux du pays fouesnantais (128 ha) constituant un important refuge pour les oiseaux.

Il convient donc de dénoncer la hâte avec laquelle les promoteurs cherchent à réaliser une fois encore de vastes spéculations immobilières au détriment du cadre naturel.

C. B.

SUPPRESSION DE LA TENDERIE EN BELGIQUE

Par arrêté royal du 20 juillet 1972, la Belgique a mis un terme à la pratique de la Tenderie qui permettait chaque année de prendre au filet un grand nombre d'oiseaux, surtout des Passereaux. La Tenderie belge était souvent invoquée par les chasseurs français du Sud-Ouest pour défendre leurs différentes pratiques de chasse aux petits oiseaux. Espérons, que maintenant que les chasseurs français n'auront plus cette excuse, la France décidera rapidement la suppression de tous les passe-droits accordés aux chasseurs du Sud-Ouest.

MANIFESTATION CONTRE LES TENDERIES DANS LE SUD-OUEST

Plusieurs membres de la S.E.P.N.B., dont M. BRAVE, le garde de la réserve du Cap Sizun, ont participé à la manifestation organisée par la L.P.O. le 15 octobre à Dax pour protester contre les massacres qui sont faits chaque année dans le Sud-Ouest au moment du passage des oiseaux migrateurs.

Plusieurs centaines de personnes ont eu ainsi l'occasion d'attirer l'attention du public de cette région sur la détermination des protecteurs à ne pas accepter que se perpétuent ces destructions. Nous présentons ici quelques photographies illustrant cette réunion, en regrettant que ni la Télévision nationale ni la presse régionale du Sud-Ouest n'aient cru devoir en rendre compte.

C. B.